

Sainte-Thérèse, le 2 février 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'entreprise située au 320, Route 309,
sablrière à 2 km avant d'arriver à Notre-Dame-du-Laus, à Val-des-Bois.
V/réf. : 704-9-8-5

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 20 janvier dernier ainsi que à notre conversation téléphonique de ce jour, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 19 février 2004, 2 pages
2. Certificat d'autorisation du 10 novembre 2004, 2 pages
3. Certificat d'autorisation du 2 septembre 2016, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (8 pages)

Saint-Eustache, le 19 février 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Monsieur Marc Brière
71, chemin Poisson-Blanc
Notre-Dame-du-Laus (Québec)
J0X 2N0

N/Réf. : 7610-15-01-02044 10
200071522

Objet : Exploitation d'une sablière

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 octobre 2003, reçue le 19 novembre 2003 et complétée le 5 février 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 1,48 hectare, au taux d'exploitation annuel maximal de **23-24** tonnes, sur des épaisseurs moyenne et maximale de 20 et 25 mètres.

L'exploitation comprend l'utilisation d'un tamiseur Poulin d'une capacité de 50 tonnes par heure.

Les travaux auront lieu en totalité à plus de 1 mètre au-dessus de l'élévation de la nappe phréatique sur le lot 22, rang 2, cadastre du canton de McGill, municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-02044
200071522

Le 19 février 2004

- Document : « *Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, d'une sablière et/ou d'un procédé de concassage ou de tamisage* », daté du 12 octobre 2003, signé par Marc Brière, modifié le 16 janvier 2004, 9 pages et 8 annexes ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 15 décembre 2003, signée par Marc Brière, 2 pages ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 16 janvier 2004, signée par Marc Brière, 3 pages et 4 annexes ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 5 février 2004, signée par Marc Brière, 1 page et 6 annexes ;
- Plans intitulés « Plan no 1 » et « Plan no 2 », datés du 16 janvier 2004, signés par Marc Brière, 1 feuillet chacun.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.


Pour le ministre,



Brigitte Bérubé
Directrice régionale des Laurentides

BB/st


ANALYSÉ PAR


RECOMMANDÉ PAR


Chantal Poteau

Saint-Jérôme, le 10 novembre 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Jacques Thauvette et Norman Thauvette
513, route 309
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0

N/Réf. : 7610-15-01-02086 10
200091766

Objet : Exploitation d'une sablière

Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 août 2004, reçue le 6 août 2004 et complétée le 29 octobre 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière de 10 hectares sur des épaisseurs moyenne et maximale de 10 et 15 mètres au taux annuel maximal de **23-24** tonnes métriques.

L'exploitation comprend l'utilisation d'un procédé de concassage et de tamisage d'une capacité nominale de 8 à 300 tonnes métriques par heure, selon l'équipement.

L'exploitation sera réalisée en totalité à plus de 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique sur les lots 41, 42 et 43 parties, rang A, cadastre de Wells, municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation présentée par Jacques Thauvette et Norman Thauvette pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur les lots parties 41, 42 et 43, rang A du canton de Wells, circonscription foncière de Labelle* », daté du 4 août 2004, signé par **art. 23-24** 10 pages et 9 annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-02086 10
200091766

Le 10 novembre 2004

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 6 octobre 2004, signée par **art. 23-24**, 2 pages, 6 annexes et un formulaire de demande de certificat d'autorisation modifié comportant 10 pages ;
- Télécopie au ministère de l'Environnement, datée du 28 octobre 2004, signée par **art. 23-24**, 2 pages, 1 annexe et 1 feuillet de transmission.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



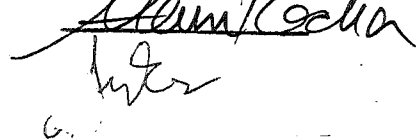
JR/st

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSE PAR:



RECOMMANDÉ PAR:



Sainte-Thérèse, le 2 septembre 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9175-8953 Québec inc.
22, chemin Lacombe
L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0E5

N/Réf. : 7610-15-01-03994-10
401346850

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 24 mars 2016, reçue le 1^{er} avril 2016 et complétée le 24 août 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur une aire d'exploitation totale de 4,3 hectares, au taux annuel d'extraction maximal de **23-24** tonnes et sur des profondeurs moyenne et maximale de 15,0 mètres et 25,0 mètres respectivement.

L'ensemble des activités aura lieu à au moins un mètre au-dessus du niveau de la nappe phréatique, sans rabattement de cette dernière, sur une partie des lots 4 724 644 et 4 724 645 du cadastre du Québec, municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC d'Antoine-Labelle.

L'exploitation de cette sablière prendra fin le 2 septembre 2026.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre constituant la demande de certificat d'autorisation, datée du 24 mars 2016 et signée par **art. 23-24** inc., deux pages;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, daté du 24 mars 2016 et signé par **art. 23-24**, 27 pages et neuf annexes;

- Plan de restauration (coupe schématique), daté du 22 mars 2016 et préparé par **art. 23-24**
- Lettre en réponse à une demande d'informations supplémentaires, datée du 5 juillet 2016 et signée par **art. 23-24**
six pages et deux annexes;
- Lettre constituant un complément d'information, datée du 18 juillet 2016 et signée par **art. 23-24**
deux pages et une annexe;
- Courriel en réponse à une demande d'informations supplémentaires, daté du 26 juillet 2016 et envoyé par Jacquelin Côté, prés. 9175-8953 Québec inc., une annexe; **art. 23-24**
- Lettre en réponse à des questions et commentaires, datée du 23 août 2016 et signée par **art. 23-24**, deux pages et deux annexes;
- Lettre en réponse à des questions et commentaires, datée du 24 août 2016 et signée par **art. 23-24**
une page et deux annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MIG/MG

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière et des
Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides